Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 52 (1944)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d’histoire et d’archéologie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En dehors du service, ils devaient être déposés dans les châteaux, cures, églises ou bâtiments appropriés.

Pour les compagnies de dragons, nouvellement créées, on fit des étendards de damas, aux couleurs de l'Etat de Berne ou aux armes du bailliage.

* * *

Signalons que la commune de Rougemont possède encore dans ses archives, un drapeau conforme aux ordonnances bernoises. Il a été reproduit dans le *Calendrier héraldique vaudois* de 1917, mais il s'est bien détérioré dès lors. C'est le drapeau du Régiment du Simmenthal sous lequel marchaient les hommes du Pays d'Enhaut.

Communiqué par M. Fr.-Th. Dubois.

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Assemblée générale, le samedi 15 mai 1943, au Palais de Rumine, à Lausanne

M. Louis Junod, président, ouvre la séance à 15 heure. Il salue la présence de M. le recteur de l'Université et de M. le doyen de la Faculté des lettres, puis il présente son rapport annuel.

Au cours de l'année écoulée, la société a perdu neuf de ses membres :

Mlle Alice de Crousaz, Lausanne ;

MM. Félix Bonjour, journaliste, Lausanne ;
Ernest Chuard, ancien conseiller fédéral, Lausanne ;
Paul Decker, professeur, Lausanne ;
Louis Decollogny, président du Vieil Orbe, Orbe ;
Maurice Klunge, ancien pasteur, Prilly ;
Georges Meyer, fabricant, Moudon ;
Maurice Trembley, Genève ;
Henri Yersin, préfet, Rolle.

L'assemblée honore leur mémoire en se levant. Elle apprend que l'effectif des membres a passé de 402 à 392. Elle ratifie la convention convenue entre le comité et la société Imprimerie Centrale S. A. au sujet de la *Revue historique vaudoise*.

L'assemblée ratifie encore à l'unanimité et par acclamation la décision prise le 28 novembre 1942, de conférer à M. Eugène Mottaz, à l'occasion de ses

quatre-vingts ans et des cinquante ans de la *Revue historique vaudoise*, la présidence d'honneur de la société.

La gestion du comité, les comptes et le rapport des vérificateurs sont approuvés sans réserve. Malgré fr. 876.47 de dépenses, l'exercice se termine avec un boni de fr. 53.—. La fortune sociale est de fr. 6934.42. Le fonds des illustrations se monte à fr. 635.—.

Le comité est réélu comme suit : MM. E. Mottaz, L. Bosset, M. Perrin, H. Marguerat, A. Burmeister, L. Junod, M. Reymond, A. Cherpillod, J.-C. Biaudet et E. Pelichet. Etant président depuis deux ans, M. Junod doit résigner ses fonctions. M. Edgar Pelichet, de Nyon, est élu président. M. H. Marguerat continue à faire partie du comité, mais, à sa demande, vu sa santé, il lui est désigné un successeur comme secrétaire-trésorier en M. Jean-Charles Biaudet, sous-archiviste de l'Etat.

Sont élus vérificateurs des comptes MM. Blanc et Lamunière.

Sont reçus comme nouveaux membres : M. A. Duvoisin, architecte, à Yverdon ; M. Th. Grin, pasteur, à Lausanne ; M. et Mme Dr E. Jomini, dentiste, à Lausanne ; Mme J.-L. Perret-Bujard, à Lutry ; M. Paul-Robert Perrin, artiste peintre, à Lausanne ; M. A. Thévenaz-Leduc, commerçant, à Renens ; M. Maurice Veillard, juge, à Lausanne.

M. Roger Secrétan, recteur de l'Université, et M. André Bonnard, doyen de la Faculté des lettres, prennent la parole pour informer M. Eugène Mottaz que l'Université de Lausanne lui décerne le grade de docteur ès lettres *honoris causa*. M. Eugène Mottaz remercie.

Puis M. Junod remet la présidence à M. Pelichet. Ce dernier remercie son prédécesseur ; il exprime à l'assemblée sa gratitude pour l'élection dont elle vient de l'honorer.

Il donne la parole à M. J.-C. Biaudet, qui entretient excellemment ses auditeurs du complot de l'Hôtel d'Erlach, fomenté à Berne en 1832. Cette étude paraîtra dans la *Revue d'histoire suisse*.

L'assemblée est levée à 17 heures. *Interim.*

Réunion d'été à Nyon, le samedi 4 septembre 1943

Plus de cent-vingt personnes se pressaient dans la jolie salle du Conseil, au Château, lorsque M. Edgar Pelichet, président, ouvrit la séance à 10 heures. Après avoir excusé l'absence de plusieurs membres empêchés de se rendre à Nyon, et avoir en particulier déploré celle de M. Henri Marguerat, à qui il tint à rendre hommage pour l'activité et le dévouement avec lesquels il a rempli, de 1928 à 1943, la charge de secrétaire-trésorier, le président fit recevoir sept nouveaux membres dans la société. Ce sont :

Mme Fernand Basset, à Lausanne ; Mme Clotilde Miche, à Lausanne ; Mlle Ida Pidoux, à Moudon ; Mme Jules Testuz, à Cully ; M. Pierre Meystre, à Lausanne ; M. Constant Monachon, à Gollion ; M. Robert Perret, à Nyon.

M. Edgar Pelichet présenta ensuite à l'assemblée, en quelques mots, Nyon à travers l'histoire vaudoise : la cité lacustre, Noviodunum, la Colonia Julia equestris, le municipe burgonde, la seconde capitale du Pays de Vaud où Louis de Savoie fait frapper monnaie, la petite ville du XVIIIe siècle qu'illustre le passage de Charles-Victor de Bonstetten et que sa fabrique de porcelaine va rendre universellement célèbre.

L'assemblée entendit encore deux communications d'un grand intérêt. *M. Louis Bosset*, archéologue cantonal, présenta avec clarté et avec un vif amour de son sujet, le résultat des fouilles entreprises à Avenches, dans l'ancien amphithéâtre. Commencées en 1912, abandonnées ensuite, reprises en 1940 pendant quelques mois, puis enfin en 1942 grâce aux dons d'un généreux anonyme, elles permettent maintenant de se faire une idée de ce qu'était cette imposante construction, qui ne mesurait pas moins de 115 mètres de longueur sur 87 de largeur et 18 à 20 de hauteur, et dont l'arêne seule avait 51 mètres sur 39 ! Construit probablement dans la première moitié du IIe siècle, l'amphithéâtre d'Avenches est certainement le monument le plus grandiose élevé en Helvétie par les Romains. De magnifiques photographies et de nombreux dessins accompagnaient l'exposé de M. Bosset ; ils contribuèrent à augmenter chez chacun le désir de se rendre prochainement à Avenches.

La seconde communication était due à *M. Edouard Chapuisat*, un Vaudois de Genève, qui rappela le souvenir d'un magistrat injustement oublié : Alphonse Nicole (1789-1874). Cette étude intéressante, où l'humour le disputait parfois au sentiment, paraîtra dans la *Revue historique vaudoise*.

Il était midi. L'assemblée se rendit à l'Hôtel Beau-Rivage où l'attendait un excellent déjeuner. Au dessert, le président souhaita la bienvenue à M. F. Gervaix, préfet de Nyon, à M. Ernest Pelichet, syndic, et aux délégués des sociétés d'histoire amies et voisines : M. M. Reymond, de la Société d'histoire de la Suisse romande, M. le juge cantonal Waeber, de Berne, MM. Delarue et Collart, de Genève, MM. Bourquin et Montandon, de Neuchâtel. Il salua encore la présence de M. J. Mottaz, directeur des écoles de Nyon, de M. J.-J. Du Bois, président des intérêts de Nyon, et celle de plusieurs membres éminents de la « Vaudoise », en particulier son président d'honneur, M. E. Mottaz. M. Ernest Pelichet, au nom de la Municipalité, MM. Bourquin et Waeber, au nom des sociétés d'histoire invitées, prirent à leur tour la parole pour apporter à leurs hôtes, leurs vœux, leurs remerciements et leurs félicitations.

L'après-midi fut consacrée à la visite de la ville. Sous la conduite experte de son président, l'assemblée put admirer, par une des plus belles journées de l'été, en face d'un lac magnifique qu'agitait un peu de bise, ces vestiges du passé qui font le charme de Nyon : la tour César, la « maison de Voltaire », les remparts, la porte Notre-Dame, l'église paroissiale, les fouilles La Fléchère et le Château ! La journée se termina par la visite en petits groupes de cette merveille qu'est le musée. Chacun put à loisir, sous la conduite de guides

avertis, admirer mosaïques, vases anciens, marbres et porcelaines, pour ne rien dire de tous ces objets de moindre prix peut-être, mais non moins évocateurs pour cela de la vie d'autrefois, recueillis avec amour et présentés avec goût par un conservateur que les membres de la « Vaudoise » connaissent bien.

J. C. B.

Séance du samedi 20 novembre 1943, à Lausanne, au Palais de Rumine

M. Edgar Pelichet, président, ouvre la séance à 15 heures, devant une centaine de personnes. Il excuse l'absence de M. Burmeister, retenu à Payerne, et fait recevoir cinq nouveaux membres :

Mme Jacqueline Faes-Fischer, à Lausanne ; Mme Ida Gétaz, professeur, à Nyon ; Mlle Paulette Chapuis, professeur, à Lausanne ; M. Jean-Jacques Du Bois, décorateur, à Nyon ; M. James Gueydan, notaire, à Lausanne.

M. *Paul Collart*, chargé des cours d'histoire ancienne et d'épigraphie aux universités de Lausanne et de Genève, prend ensuite la parole et présente à l'assemblée une belle leçon sur les *Inscriptions latines de Saint-Maurice et l'histoire du Valais à l'époque romaine.* La catastrophe dont a été victime le clocher roman de l'église abbatiale de Saint-Maurice a permis la découverte d'une nouvelle inscription latine : une dédicace à Caius Cesar, petit-fils et fils adoptif d'Auguste. Prenant prétexte de cette trouvaille, M. Collart passe en revue les inscriptions latines du Valais et fait revivre pour ses auditeurs toute l'histoire romaine de la *civitas Vallensis.*

C'est sous Auguste seulement que les Alpes sont conquises, et sous ses successeurs que le Valais prend place dans l'empire. Remarquable par son loyalisme, plus véritablement romaine et romanisée que les autres régions de la Suisse — sauf Genève, mais Genève, ne l'oublions pas, fait partie de la *provincia Narbonensis* — la *vallis Poenina* seule comptera des familles locales qui aient donné à Rome des personnages de rang sénatorial !

L'importance du Valais tient surtout à l'existence du passage du Grand Saint-Bernard et de la route qui, à travers le plateau suisse, conduit au Rhin. Les inscriptions que déchiffre M. Collart, et qu'il présente à l'assemblée dans de très belles projections lumineuses, évoquent toute la vie du pays. Militaires qui rentrent chez eux ou qui gardent la route, particuliers en voyage, fonctionnaires de l'impôt qui perçoivent à Saint-Maurice, la *statio Acaunensis*, les taxes sur le trafic et qui portent le beau nom de *dispensatores*, tous ont laissé des traces de leur passage. Et Martigny, où presque tout est encore à découvrir, est, au début du IIIe siècle, une ville importante, un véritable foyer de civilisation romaine, cet *Octodurus* où les étudiants viennent de Tarentaise même faire leurs études de droit. L'union du Valais et de la Tarentaise date de la fin du IIe siècle : M. Collart a pu prouver que la *vallis Poenina* avait été détachée de la Rhétie vers 171, lorsque Marc-Aurèle s'était vu contraint par

la situation militaire sur le Danube de procéder à une réorganisation administrative du pays.

Plus heureuse que bien d'autres bourgades de l'Helvétie romaine, la petite ville de Saint-Maurice n'a pas été ruinée par l'arrêt des échanges avec l'Italie qui suivit l'abandon de la frontière du Rhin. Elle sut trouver dans la tradition chrétienne une nouvelle raison d'exister, et l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune a conservé jusqu'à aujourd'hui le vieux nom gaulois d'*Acaunum* que portait le poste de douane romain.

M. *Maxime Reymond* ramène ses auditeurs à Lausanne. Sa communication sur *La Porte Saint-Marcel* paraîtra dans la *Revue historique vaudoise.*

La séance prend fin officiellement à 16 heures 45, mais de nombreux membres se retrouvèrent au tea-room « Pagoda » et bavardèrent longuement devant une tasse de thé et des gâteaux. *J. C. B.*

CHRONIQUE

Un groupe d'historiens suisses a offert dernièrement à M. Félix Staehelin un volume de *Mélanges* auquel M. Charles Gilliard a collaboré par un savant mémoire sur *Les créanciers bâlois du duc de Savoie.* L'introduction de cet article est de nature à intéresser nos lecteurs.

« On sait que, au début du XVIe siècle, les finances de la monarchie savoyarde étaient dans un état lamentable. Les causes en étaient diverses : une mauvaise administration, la présence de trois duchesses douairières qui touchaient chacune les revenus de quelques provinces, le luxe de la cour, les indemnités dûes aux cantons suisses à la suite des faux du secrétaire Jean Dufour, des affaires de La Sarraz, puis de celles de Genève, les pensions officielles et privées que le duc devait payer à quelques cantons et à plusieurs de leurs magistrats.

» Pressé d'argent, le duc devait recourir à l'emprunt. Parfois cette opération était destinée à procurer au trésor de l'argent frais ; parfois aussi, il s'agissait d'apaiser des créanciers ; la somme dont le duc se reconnaissait le débiteur n'était autre que celle dont, à des titres divers, ses créanciers lui réclamaient ; il s'acquittait alors en papier, si l'on peut dire, et passait reconnaissance de dette ; dorénavant, il n'avait plus que des intérêts à payer, mais il accroissait le montant total de ses dettes sans recevoir un sou d'argent frais.

» Comme le prêt à intérêt, tel que nous le pratiquons, était condamné par l'Eglise et par l'opinion publique, ces emprunts sont tous faits sous la forme de rentes : le débiteur vend une rente à son créancier pour une somme qui, capitalisée au 5 %, correspond au chiffre de la créance.

» Le duc étant un débiteur peu solvable, les créanciers exigent des gages ; ceux-ci sont des terres ducales, châteaux, châtellenies, ou des recettes spéciales